

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (16) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Halimé COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Gaston LECHNER, M. Fabrice MEYER, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUZANE, M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER,

Procurations (3) : M. Gaston AUGEROT à M. Guy OLLINGER, M. Alain LINDEN pour M. Armel CHABANE, Mme Dominique WITTISCHE à Mme Isabelle OUZANE

Excusés (3) : Mme Esther GOELLER, M. Pascal RICATTE, M. Thierry WEILAND

Absent (5) : Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, Mme Marie-Line MURGIA, M. Mike QUADRINI, Mme Cécile RIOS

La séance est ouverte à 19H08.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Françoise DALSTEIN comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 10 juin 2025 dernier, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Prémption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 15 (quinze) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 12 (douze) pour des immeubles bâtis et 3 (trois) pour des terrains non bâtis.

Pour l'ensemble des DIA reçues, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de prémption dont il dispose.

- **Concession au cimetière**

3 renouvellements de concession ont été enregistrés.

1. **Arrêtés**

Par arrêté en date du 23.07.2025, Monsieur le Maire a donné à Madame Michelle RIGAUD, 1^{ère} adjointe, délégation de fonction et de signature dans le cadre de ses missions et délégation provisoires de signature du 26 juillet au 20 août 2025 pour les documents relatifs aux finances, à la gestion des ressources humaines et à la sécurité.

Par arrêté en date du 23.07.2025, Monsieur le Maire a donné à Monsieur Roland GLODEN, 2^{ème} adjoint, délégation de fonction et de signature dans le cadre de ses missions et délégation provisoires de signature du 26 juillet au 20 août 2025 pour les documents relatifs aux travaux et à l'urbanisme.

Par arrêté en date du 29.07.2025, Monsieur le Maire a accepté le chèque d'indemnisation de la compagnie d'assurances Allianz d'un montant de 902,06 € suite au sinistre survenu à l'espace culturel.

2. Point Ressources humaines

- Naissance de Aurann début juillet, le fils de Claire WITTISCHE
- Arrivée : au 01/08/2025, Hugo AUBIN aux ateliers

3. Point Carnet

Naissance : 4

Décès : 4

Mariage : 2

Pacs : 5

Départs d'habitants : 43

Arrivées d'habitants : 83

4. Divers

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu, depuis le 4 février 2025, 25 mails de la Poste pour signaler des fermetures de l'agence de Bouzonville. Il s'agit de mails génériques mentionnant une problématique RH. L'agence a donc été fermée 30 jours depuis février, c'est-à-dire environ 4 jours/mois. M. le Maire déplore ces fermetures bien que La Poste ne soit plus à proprement parlé un service public de l'Etat.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il s'agit d'une stratégie de la part de l'entreprise pour habituer les Bouzonvillois à une fermeture définitive. M. le Maire répond qu'il n'acceptera jamais une fermeture définitive et que les habitants en ont ras-le-bol de la situation. Ils viennent d'ailleurs le dire en mairie.

M. le Maire précise que les agences de Creutzwald et de Boulay semblent confrontées aux mêmes difficultés et salue le travail des agences de Gomelange et Ebersviller sur lesquelles les habitants sont redirigés.

M. Gaston LECHNER constate que de nombreux commerces de Bouzonville envoient régulièrement des colis car ils vendent sur internet. Cette activité est menacée par les fermetures intempestives de l'agence.

M. le Maire indique avoir fait le point avec la direction de La Poste, notamment lors d'une réunion de l'association des Maires Ruraux. La direction est toujours rassurante dans le discours mais rien ne change sur le terrain. Pendant longtemps, la Poste se cachait derrière l'excuse du COVID mais cela n'est plus d'actualité. Il ajoute qu'en cas d'absence dans les services municipaux, ceux-ci s'adaptent et ne ferment pas.

M. le Maire rappelle que l'agence est déjà fermée les lundis depuis deux ans malgré une motion prise en Conseil Municipal.

1. 2025CM 16.09-068 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2025-CM 16.09-068	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
2025-CM 16.09-069	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025
Affaires scolaires et périscolaires	
2025-CM 16.09-070	Rapport d'activité 2024-2025 du périscolaire Les Renardeaux
2025-CM 16.09-071	Cantine à 1 € : renouvellement de la convention
2025-CM 16.09-072	Convention avec API pour la restauration scolaire
Culture	
2025-CM 16.09-073	Convention avec les Foyers Ruraux pour l'organisation de séances de cinéma
Création de noms de rue	
2025-CM 16.09-074	Dénomination d'une rue
Ventes et locations de terrains et de biens communaux	
2025-CM 16.09-075	Cession d'un usoir à Aidling
2025-CM 16.09-076	Cession des usoirs à Heckling : contrat de reconnaissance de servitude d'utilité publique
2025-CM 16.09-077	Cession d'un terrain communal à M. et Mme STRAUB : complément à la délibération du 28 novembre 2023
Conventions	
2025-CM 16.09-078	Approbation avenant n°5 de la convention foncière M010L013900 Bouzonville – Les Pierres Hautes - Logement
2025-CM 16.09-079	Convention de servitude Enedis
2025-CM 16.09-080	Convention de servitude GRTgaz
Eaux et assainissement	
2025-CM 16.09-081	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2024
2025-CM 16.09-082	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024
Patrimoine	

2025-CM 16.09-083	Convention de participation financière avec l'association Heckling Patrimoine
2025-CM 16.09-084	Travaux de la chapelle de Heckling : délégation de la Maitrise d'Ouvrage à la Commune par le Conseil de Fabrique
2025-CM 16.09-085	Travaux de l'Abbatiale de Bouzonville : délégation de la Maitrise d'Ouvrage à la Commune par le Conseil de Fabrique
Police Municipale	
2025-CM 16.09-086	Création de la police mutualisée
Consommation énergétique	
2025-CM 16.09-087	Contrat d'autoconsommation avec BOREAS
Marché de travaux	
2025-CM 16.09-088	Marché de végétalisation des cours d'école : avenant au marché
Intercommunalité	
2025-CM 16.09-089	Adoption du rapport d'activité 2024 de la CCB3F
Ressources humaines	
2025-CM 16.09-090	Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels
2025-CM 16.09-091	Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail
2025-CM16.09-092	Modification de l'IHTS
2025-CM 16.09-093	Création d'un poste d'apprentie au périscolaire

2. 2025-CM 16.09-069 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025

Ce point est présenté par M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025.

3. 2025-CM 16.09-070 Rapport d'activité du périscolaire Les Renardeaux

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Chaque année, un rapport d'activité est rédigé pour présenter l'activité du périscolaire Les Renardeaux.

Il est donc communiqué au Conseil Municipal pour l'année scolaire 2024-2025. Les éléments suivants sont à retenir :

- Le budget de fonctionnement est de 255 476,70 €. La participation des familles représente 19,44% du budget.
- Le service a été doté d'un nouveau logiciel comportant un portail pour les parents.
- 128 enfants de 94 foyers différents sont inscrits.

- Le nombre de présence sur chaque prestation est en hausse comparé à l'année scolaire 2023-2024.
- 9 669 repas ont été servis contre 9 461 en 2023-2024, soit une hausse de 2,89%.

M. Jean-Yves HEUSSER précise que le nouveau logiciel permet d'affiner certaines données. Les parents peuvent réserver via le portail et les quotients familiaux sont actualisés régulièrement via la CAF. Il constate que la part des repas à 1€ est passée de 43,3% à 27,5% et que la tranche la plus élevée est passée de 15% à 33%. Le gaspillage alimentaire est également en baisse. Il met en évidence aussi que le service est pratiquement saturé : s'étant rendu au périscolaire la semaine passée, il a pu constater que 75 enfants fréquentaient le service sur une capacité de 80. Il salue Mme Michelle RIGAUD et M. Maxime FRANQUET pour avoir pallié aux absences dans le service, Mme Karine BAUER, directrice par interim du périscolaire pour avoir amélioré certaines choses et les ATSEM pour leur professionnalisme. Mme Michelle RIGAUD répond que le personnel est investi et que le service tourne bien.

M. le Maire remercie Michelle RIGAUD et les agents. Il ajoute que lorsqu'un agent du périscolaire est absent, il n'y a pas de mail envoyé aux parents pour annoncer la fermeture du service : l'Adjointe référente ou le responsable de pôle vont pallier aux absences. Il distingue trois enjeux :

- Le service fonctionne bien grâce au dispositif repas à 1 €, aux activités proposées et aux nouveaux traiteurs. La question est de savoir comment faire face à ce succès en termes de capacité d'accueil.
- Le budget est de 255 000 €. Les familles y participent à hauteur de 19%. Le contribuable finance donc ce service à hauteur de 80%. Les impayés représentent une somme modique car un gros travail a été effectué dessus.
- Il y a une problématique RH : les absences doivent être palliées et il faut faire preuve d'adaptabilité et de flexibilité. En effet, il faut agir tout de suite car il est question d'enfants.

Mme Michelle RIGAUD remercie Mme Flavie LOSSON et M. Maxime FRANQUET d'être de bons conseils.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4. 2025-CM 16.09-071Cantine à 1 € : renouvellement de la convention

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Depuis septembre 2018, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires. Ce soutien s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en confortant les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations du quotidien.

Depuis septembre 2022, la Ville de Bouzonville propose donc aux familles ayant un coefficient familial égal ou inférieur à 650 la restauration à 1€, permettant ainsi d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées et d'améliorer la qualité des repas servis à leurs enfants. L'Etat verse une aide de 3€ par repas servis à ce tarif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 27,51% des 9 669 repas étaient concernés par cette tarification sociale. 33 enfants en ont bénéficié.

M. le Maire précise que 2 660 repas ont été servis à ce tarif pour un coût de 15 162 € réparti comme suit :

- 2 660 € des familles
- 7 980 € de l'Etat
- 4 522 € de la Ville.

Ce dispositif représente un effort conséquent de la Ville et de l'Etat pour que certains enfants puissent accéder à un repas équilibré.

Après avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tout document relatif à cette convention.

5. 2025-CM 16.09-072Convention avec API pour la restauration scolaire

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Depuis septembre 2024, le périscolaire Les Renardeaux travaillait avec Lefevre Traiteur pour la livraison des repas. Cette collaboration répondait à la volonté de la municipalité de fournir une alimentation locale et de qualité aux enfants.

Cependant, en raison de contraintes administratives, Lefevre Traiteur ne pourra plus assurer l'approvisionnement du périscolaire. Cette nouvelle a été apprise quelques jours avant la rentrée scolaire.

La Ville de Bouzonville a donc pris attache avec API Restauration qui livre déjà les multi-accueil d'Apach et de Bouzonville afin d'assurer la restauration scolaire dès le 1^{er} septembre. Il convient désormais, après l'urgence, de régulariser cette situation en signant la convention avec ce nouveau prestataire.

Mme Michelle RIGAUD précise que le service a déjà commencé car il fallait bien donner à manger aux enfants. Elle indique que Mme Lola JOST, qui a été affectée au temps de préparation en cuisine nécessaire en liaison froide, a pris son rôle à cœur et que dès le premier jour, tout s'est bien déroulé.

M. Jean-Yves HEUSSER explique que la liaison froide et la liaison chaude sont deux systèmes différents. La liaison froide nécessite une montée en température sur un temps long et un agent doit donc être présent dès 10H en cuisine. Il faut également faire deux services. Mme Michelle RIGAUD précise que les deux services ont été mis en place depuis un an afin que les enfants puissent avoir un temps de jeu.

M. le Maire indique que le coût du repas est de 4,69 € TTC contre 5,70 € TTC l'année dernière, d'où une économie annuelle de 10 000 €. Il remercie Lefevre Traiteur pour son engagement aux côtés de la Ville. Il indique que l'agent de la Commune a dû apprendre un nouveau métier en quelques jours et qu'il a répondu présent, sans pour autant invoquer le fait que cela n'était pas inscrit dans sa fiche de poste.

Mme Françoise DALSTEIN ajoute que les 10 000 € économisés permettent de recruter une personne en charge de la cantine scolaire.

Après avis favorable de la commission des Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse du 8 septembre 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec API Restauration,
- Autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document relatif à celle-ci.

6. 2025-CM 16.09-073Convention avec les Foyers Ruraux pour l'organisation de séances de cinéma

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

En 2025, La Ville de Bouzonville a proposé plusieurs séances de cinéma à la population en partenariat avec les Foyers Ruraux via le dispositif Cinéma en campagne. Le succès de ces séances nécessite de poursuivre cette opération qui a pour but de rendre accessible la culture en milieu rural et à des populations qui en sont éloignées. Ainsi, le prix du billet s'élève à 4,50 € pour les adultes et 3,50 € pour les moins de 16 ans.

La convention pour la saison 2025-2026 prévoit la tenue d'un minimum de 11 séances pour un coût estimé pour la Ville de Bouzonville de 2 420 €.

Mme Françoise DALSTEIN précise que la Commune ne participera financièrement à ces séances que si le nombre de 30 spectateurs en moyenne n'est pas atteint.

M. le Maire déclare que les séances ayant eu lieu en début d'année ont été un succès.

Après avis favorable de la commission Développement durable, santé, cadre de vie, sécurité du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec les Foyers Ruraux,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document relatif à celle-ci.

7. 2025-CM 16.09-074Dénomination d'une rue

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

En raison de la construction des nouveaux logements au complexe sportif, il est nécessaire de doter la voie menant au gymnase et à la salle des fêtes d'une adresse propre.

Bien qu'il n'ait pas d'existence officielle, le terme de « rue du gymnase » est parfois utilisé, notamment sur certains système GPS et par des associations pour mentionner leur siège. Il convient donc d'officialiser ce nom.

Après avis favorable de la commission Développement durable, santé, cadre de vie, sécurité du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer la rue du Gymnase pour désigner la voie d'accès au gymnase et à la salle des fêtes,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

8. 2025-CM 16.09-075 Cession d'un usoir à Aidling

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

La Commune de Bouzonville a été sollicitée par Monsieur et Madame MATTFELD pour l'acquisition de l'usoir situé devant leur habitation du 18 rue des Chênes à Aidling.

Aussi, après avis de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 avril 2025, a constaté la désaffectation matérielle de cet usoir du domaine public.

Cet usoir, et donc l'habitation de Monsieur et Madame MATTFELD, est accessible par une passerelle enjambant la rivière. Etant donné qu'ils ont réalisé eux-mêmes les travaux de mise en sécurité de ce pont qui se trouve sur le domaine public, il est proposé de céder cet usoir d'environ 250 m² à l'euro symbolique, contre 15 € / m² habituellement. En effet, ces travaux auraient dû être réalisés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de ce terrain à 1 euro au profit de Monsieur et Madame MATTFELD, les frais de géomètre et les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte de vente correspondant,
- de valider la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale 235 afin que Monsieur et Madame MATTFELD puissent accéder à leur parcelle 213.

9. 2025-CM 16.09-076 Cession des usoirs à Heckling : contrat de reconnaissance de servitude d'utilité publique

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Par délibération en date du 31 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder des usoirs à Heckling. Les actes de vente sont en cours de signature.

Lors de la signature de l'acte en date du 26 mai 2025 avec Monsieur et Madame OCHEM relatif à la parcelle cadastrée section 9 n°471, il est ressorti l'existence d'un poteau incendie sur l'usoir. Ainsi, il convient d'établir un contrat administratif constatant l'existence et l'emplacement du poteau incendie afin de pouvoir continuer à l'utiliser aux fins de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie.

Mme Cathy GLUCK demande si la vente se fera au même prix. M. Roland GLODEN répond que la vente a déjà été réalisée.

M. le Maire précise que cette servitude est faite aussi à la demande des propriétaires afin que les sapeurs-pompiers puissent accéder à la borne.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce contrat et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à le signer.

10. 2025-CM 16.09-077 Cession d'un terrain communal à M. et Mme STRAUB : complément à la délibération du 28 novembre 2023

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 novembre 2023, a autorisé la vente d'une partie d'un terrain communal d'une contenance de 200m² cadastré section 21, parcelle 128 au profit

de Monsieur et Madame STRAUB au prix de 1 000 €, les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par les acquéreurs.

Le géomètre ayant réalisé le bornage, il convient maintenant de préciser cette délibération en indiquant la désignation précise de la parcelle vendue, à savoir parcelle n° 156. De plus, Monsieur et Madame STRAUB souhaitant pouvoir accéder à cette parcelle par l'arrière, il est également proposé la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles n° 294 et 157.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser :

- la vente de la parcelle cadastrée section 21, parcelle 156 au profit de Monsieur et Madame STRAUB au prix de 1 000 €, les coûts de géomètre et les frais notariaux étant pris en charge par les acquéreurs,
- M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte de vente correspondant,
- la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles n° 294 et 157 pour accéder à la parcelle 156 acquise par Monsieur et Madame STRAUB.

11. 2025-CM 16.09-078 Approbation de l'avenant n°5 de la convention foncière M010L013900 Bouzonville – Les Pierres Hautes - Logement

Ce point est présenté par M. le Maire.

La CCB3F et la Commune de Bouzonville ont engagé un programme de renouvellement urbain sur le quartier des Pierres Hautes. Des études sont en cours :

- pour définir le projet urbain de ce quartier qui concentre à lui seul 25 % des logements locatifs privés de la Commune,
- pour établir un programme de réhabilitation du patrimoine de la SCI Est Immo.

La convention foncière M010L013900 porte sur le patrimoine de la SCI Est Immo. Les démarches d'études, d'acquisition foncière et la gestion du bâtiment conduisent à proposer un avenant à cette convention d'un montant de 60 000 €. Ces besoins nouveaux correspondent à la réalisation de sondages destructifs pour vérifier la structure des certaines parties de l'immeuble et de s'assurer de l'absence ou de la présence de matériaux comme l'amiante. Sur le volet gestion, il s'agit de réaliser des travaux pour éviter la dégradation de l'immeuble (reprise des désordres de la toiture, fermeture des ouvertures et sécurisation des accès).

L'enveloppe des dépenses de gestion est ainsi fixée à 110 000 € HT contre 50 000 € HT précédemment.

Le budget prévisionnel du projet, suite à cet avenant, est le suivant :

Budget prévisionnel du projet	Coût total	dont part collectivité		dont part EPFGE	
	€ HT	€ HT	%	€ HT	%
Acquisitions foncières	440 000 €	440 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Frais notariés	10 000 €	10 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Dépenses de gestion / portage	110 000 €	110 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Etudes	80 000 €	40 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%
Travaux					
Prix de revient (= enveloppe totale du projet)	640 000 €				
Prix de cession prévisionnel (= part prise en charge par la collectivité)		600 000 €	93,8%		
Minoration (= aide apportée par l'EPFL au projet)				40 000 €	6,3%

M. le Maire rappelle que la Commune a lancé, en lien avec la CCB3F, des études sur ce quartier et que les discussions avec l'ASL sur la reprise du foncier sont encore en cours.

Il déclare que la Commune ne se détache pas de ce quartier, malgré ce qui peut se dire, mais que chacun doit prendre ses responsabilités. La Ville met tout de même 50 000 € pour le nettoyage des bâtiments rachetés par l'intermédiaire de l'EPFGE et notamment des garages qui commencent à avoir des répercussions sur les rues voisines.

M. Gaston LECHNER demande ce qu'il en est des deux bâtiments qui viennent d'être isolés par l'extérieur car l'un des deux propriétaires semble tarder à mettre les logements sur le marché. M. le Maire demande de quel immeuble il s'agit. M. Gaston LECHNER répond qu'il s'agit de deux immeubles de la grande cour qui ont été refaits et dont l'un est inoccupé. M. le Maire répond que le propriétaire est peut-être en attente de permis de louer. Gaston LECHNER déclare que comme des investissements ont été faits, il est étonnant que le propriétaire n'agisse pas plus vite sur le volet commercialisation car c'est un manque à gagner.

M. le Maire déclare que les propriétaires ont pris conscience que si la spirale négative du quartier continuait, cela signifierait pour eux une perte d'argent. Il faut concilier les intérêts privés et publics. Il rappelle qu'un tel projet se déroule sur 10 à 15 ans.

Mme Cathy GLUCK déclare que la politique immobilière de la Commune menée sur ce mandat, au travers du nombre de nouveaux logements construits, porte ses fruits puisqu'elle fait réagir les propriétaires.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cet avenant n°5 et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à le signer.

12.2025-CM 16.09-079 Convention de servitude ENEDIS

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre des travaux de rénovation du pont sur la Nied situé rue du 27 Novembre, ENEDIS doit réaliser des aménagements souterrains et aériens sur des parcelles communales.

Les ouvrages souterrains consistent à implanter :

- des canalisations et ses accessoires dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 105 mètres,
- les bornes de repérage,
- les coffrets et accessoires avec la pose d'un câble en tranché.

Ils seront réalisés sur les parcelles appartenant à la Commune suivantes :

- Section 05 parcelle 114
- Section 40 parcelle 64
- Section 40 parcelle 61.

Ceux aériens consistent à implanter 4 supports à l'extérieur des façades donnant sur la voie publique dont les dimensions approximatives au sol sont 250 cm x 250cm pour le support 1 et 280 cm x 280 cm pour le n° 2. Ces ouvrages seront réalisés sur la parcelle communale section 05 parcelle 114.

M. le Maire annonce que le pont va être entièrement refait. Il ne souhaite cependant pas communiquer officiellement sur un calendrier qui reste encore hypothétique. Les chantiers de préparation sont en cours avec le passage de la canalisation d'eau sous la Nied et maintenant l'intervention d'ENEDIS.

M. Roland GLODEN déclare que la 3^{ème} étape sera la reconstruction du pont.

Mme Halimé COLAKER sort de la salle à 19H56.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote de valider les deux conventions de servitudes et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à les signer.

13.2025-CM 16.09-080Convention de servitude GRTGaz

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Pour permettre l'acheminement d'hydrogène dans le cadre du projet MosaHYc, GRTgaz est amené à implanter des ouvrages de transport d'hydrogène, constitués de la canalisation elle-même ainsi que ses équipements accessoires (bornes et balises de repérage ou encore des gaines).

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 juin 2025, a validé une convention de servitude dans ce cadre avec NaTran afin d'implanter un ouvrage entre Alzing et Bouzonville.

GRTgaz souhaite implanter un autre ouvrage entre Bouzonville et Heining-lès-Bouzonville. Aussi, une nouvelle convention de servitude doit être signée avec NaTran afin de permettre ces travaux.

La parcelle concernée est celle n° 33 section 36 et une indemnité globale forfaitaire de 686 € sera versée.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote, d'émettre un avis sur la signature

de cette convention de servitude avec NaTran et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjointes à la signer.

Mme Halimé COLAKER reprend sa place au sein de l'assemblée à 19H59.

14.2025-CM 16.09-081 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2024

Ce point est présenté par M. Matthieu REBERT.

Chaque année, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville (SIEB) élabore un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est donc communiqué au Conseil Municipal ce document pour l'année 2024 ainsi qu'une note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Mme Françoise DALSTEIN demande si M. Matthieu REBERT peut comparer la situation du SIEB à un autre secteur en termes de prix. M. Matthieu REBERT répond qu'en TTC, le SIEB est dans la moyenne nationale.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

15.2025-CM 16.09-082 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024

Ce point est présenté par M. Matthieu REBERT.

Chaque année, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville (SIEB) élabore un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Il est donc communiqué au Conseil Municipal ce document pour l'année 2024 ainsi qu'une note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Mme Françoise DALSTEIN demande en quoi la situation s'est améliorée alors que la consommation a augmenté. M. Matthieu REBERT répond que la nappe phréatique a moins été sollicitée alors que le montant de la consommation a augmenté. Cela signifie qu'il y a moins de fuites et c'est une bonne nouvelle. Le rendement est passé de 71 à 75%. Des investissements sont encore à réaliser pour atteindre les 85% préconisés. Le réseau datant principalement de l'après-guerre, les ouvrages sont vieillissants.

M. Matthieu REBERT précise que la qualité de l'eau est bonne.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

16.2025-CM 16.09-083 Convention de participation financière avec l'association Heckling Patrimoine

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

La chapelle Saint-Hubert fait partie intégrante du patrimoine historique et culturel de la Commune de Bouzonville. Une attention particulière doit donc être portée sur son état.

Le bâtiment présentait des problèmes d'humidité dues à des remontées capillaires. La société Peintures Kling préconisait alors de traiter celles-ci et l'humidité gravitaire des sols et murs par l'installation du Procédé Electronique EVO durant 24 mois.

Le coût total de l'opération s'élevait à 8 800 € TTC.

Afin de pouvoir remédier à cette situation, la Commune a passé cette commande auprès de la société Peintures Kling. L'association Heckling Patrimoine, qui œuvre pour la sauvegarde de la chapelle, a accepté de prendre en charge 50 % du coût, soit 4 400 €. Dans ce cadre, une convention de participation financière doit être signée.

M. Gaston LECHNER déclare s'être renseigné sur le procédé. Celui-ci existe depuis plusieurs années. Il demande toutefois si l'entreprise prévoit une garantie décennale. M. le Maire répond que cela doit être le cas et que cela sera vérifié.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur la signature de cette convention avec l'association Heckling Patrimoine et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjointes à la signer.

17. 2025-CM 16.09-084 Travaux de la chapelle à Heckling : délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune par le Conseil de Fabrique

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre des travaux à la chapelle de Heckling, et notamment le décrépiage et recrépiage intérieur et extérieur, le Conseil de Fabrique, ne disposant pas de moyens pour financer ces travaux, doit accorder la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Bouzonville.

Aussi, le Conseil de Fabrique, lors de sa réunion du 6 juin 2025, a validé à l'unanimité la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Bouzonville. Il convient donc maintenant que le Conseil Municipal accepte cette délégation.

M. Roland GLODEN précise que cette décision est pour l'instant purement administrative et qu'elle ne veut pas dire que les travaux seront faits.

M. le Maire ajoute qu'il y a une règle bien précise : tout ce qui concerne l'intérieur d'une église est sous la responsabilité du Conseil de Fabrique sauf si celui-ci n'a pas les moyens d'organiser ou de financer les travaux comme c'est le cas ici.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur cette délégation.

18. 2025-CM 16.09-085 Travaux de l'Abbatiale de Bouzonville : délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune par le Conseil de Fabrique

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre des travaux à l'Abbatiale, et notamment la réparation de la poutre de la charpente et du crépis abîmé suite aux remontées capillaires, le Conseil de Fabrique, ne disposant pas de moyens pour financer ces travaux, doit accorder la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Bouzonville.

Aussi, le Conseil de Fabrique, lors de sa réunion du 6 juin 2025, a validé à l'unanimité la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de Bouzonville. Il convient donc maintenant que le Conseil Municipal accepte cette délégation.

M. Roland GLODEN explique que, contrairement au point précédent, les travaux sont prévus et budgétisés. Il s'agit d'un changement d'une poutre de la toiture.

M. le Maire déclare qu'une demande de subvention a été faite à la DRAC et qu'il faut un audit pour la faire valider.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur cette délégation.

19.2025-CM 16.09-086 Création de la police mutualisée

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal du 14 avril 2025 a validé le projet de police municipale mutualisée et a autorisé le Maire à signer une convention de mutualisation avec les Maires concernés.

Pour rappel, 11 communes avaient fait un retour positif, à savoir, ALZING, ANZELING, BRETTNACH, CHEMERY-LES-DEUX, FILSTROFF, FREISTROFF, GUERSLING, HEINING-LES-BOUZONVILLE, HOLLING, REMELFANG et VAUDRECHING.

Or, deux nouvelles communes souhaitent intégrer ce projet, à savoir SAINT-FRANCOIS LA CROIX et MENSKIRCH.

M. le Maire déclare que le trajet entre Saint-François La Croix et Bouzonville dure environ une douzaine de minutes. Il est donc sage de s'arrêter là en termes de périmètre et d'expérimenter cette organisation. Il précise que la Police Municipale sera prioritairement à Bouzonville et que les interventions dans les autres communes se feront selon un planning défini à l'avance en fonction des demandes des Maires. Les trois agents ne se déplaceront pas simultanément dans les communes, l'organisation dépendra du travail à réaliser.

Mme Françoise DALSTEIN demande si un collectif gérera le planning ou chaque demande sera traitée individuellement. M. le Maire répond que cela sera géré à la demande.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si les policiers municipaux pourront verbaliser. M. le Maire répond qu'ils auront les mêmes pouvoirs qu'à Bouzonville. Il s'agit d'une mise à disposition. M. Stéphane SCHNEIDER demande où ira l'argent de ces contraventions. M. le Maire répond que l'argent ira à l'Etat comme pour les contraventions établies à Bouzonville. Il juge d'ailleurs cela incroyable : les communes entretiennent une police municipale mais ne peuvent pas en avoir les recettes. Il rappelle bien que, contrairement à l'idée reçue, la commune reçoit 0€ des

contraventions. Par contre, l'ensemble de la recette est destiné à la sécurité routière. C'est comme cela qu'est financé le dispositif du Département de la Moselle AMISSUR.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur l'intégration de ces deux communes et d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation correspondante.

20.2025-CM 16.09-087 Contrat d'autoconsommation avec BOREAS

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Lors du Conseil Municipal du 25 février 2025, l'adhésion au groupement de commande électricité de MATEC avait été validée. Dans ce cadre, il avait été évoqué le fonctionnement de l'autoconsommation suite à l'installation des ombrières sur le parking de la salle des fêtes et notamment le prix facturé.

Afin de pouvoir finaliser cet accord, un contrat de vente d'énergie électrique pour les besoins propres des Consommateurs/Participants à l'opération d'autoconsommation collective doit être signé.

M. Roland GLODEN précise que ce contrat est conclu pour une durée de 10 ans, que le prix unitaire du kWh s'élève à 11,9 cts €HT et que les bâtiments communaux seront prioritaires. Il ajoute que le périscolaire a le coût le plus élevé.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il n'est pas d'accord sur le principe. L'objectif doit être de faire une économie de 10 000 €/an. Pour cela, il faut optimiser le système et propose la création d'un groupe de réflexion. M. le Maire répond que l'économie prévue est de 8 000 €/an. M. Gaston LECHNER considère qu'il faut faire mieux. M. le Maire répond que le système est peut-être perfectible mais cela montre la volonté de la commune de trouver des solutions durables. Bouzonville est la seule commune avec Boulay à faire cela.

M. Gaston LECHNER répète que pour lui, il faut viser les 10 000 €/an d'économie.

M. le Maire rappelle également que la société BOREAS a pris en charge 50 % du coût de la réfection du parking et précise qu'il n'y a qu'une vérité dans la vie, c'est les chiffres.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'adhésion de la Commune et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à signer le contrat correspondant.

21.2025-CM16.09-088 Marché de végétalisation des cours d'école

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le projet de végétalisation des cours d'école arrive à son terme après 2 mois de travaux. Au cours du chantier, il est apparu que des réajustements de plans devaient être réalisés afin d'améliorer davantage les aménagements. Des travaux supplémentaires ont également dû être réalisés sur les murs de la cour de la maternelle afin de les sécuriser.

Aussi, il convient de signer un avenant au marché avec la société EUROVIA afin d'intégrer ces dépenses supplémentaires.

Les éléments à intégrer sont les suivants :

- Dépenses supplémentaires suite à réajustements de plans :
 - o 25 527,70 € HT, soit 30 633,24 € TTC.
- Dépenses liées aux travaux supplémentaires :
 - o 107 951,75 € HT, soit 129 542,10 € TTC.

L'avenant s'élève donc à 133 479,45 € HT et 160 175,34 € TTC, soit une augmentation de 63,57%.

Pour rappel le marché avait été évalué à 280 988,20 € HT par MATEC. L'offre reçue par la société EUROVIA s'élevait à 209 977,75 € HT. Les demandes de subvention ont été réalisées sur les montants estimés par MATEC.

M. le Maire précise qu'il s'agit plutôt d'une désimperméabilisation des cours que d'une végétalisation. Il déclare que lorsque l'on refait toutes les cours, les préaux ne peuvent pas être laissés en l'état donc des travaux complémentaires ont été demandés. Les moins-values qu'il y a eu permettent de financer cela. Les travaux seront terminés à l'automne ainsi que la fresque. Les enfants sont satisfaits.

M. Gaston LECHNER demande si les arbres ont été préservés. M. le Maire répond par l'affirmative. Les plans ont d'ailleurs été refaits pour cela. M. le Maire ajoute que les cours de l'élémentaire sont bien ombragées et que des plantations d'arbres et l'installation d'un préau comme ceux du collège sont prévues à la maternelle.

Après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider cet avenant et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à le signer.

22.2025-CM 16.09-089 Adoption du rapport d'activité 2024 de la CCB3F

Ce point est présenté par M. le Maire.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'EPCI au cours de l'année écoulée.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

En l'espèce, le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, approuvé par le Conseil communautaire, a été transmis à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.
- approuver le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières.

23. 2025-CM 16.09-090 Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 juillet 2023, a autorisé le Maire ou l'un de ses Adjoints à faire appel au Centre de Gestion Moselle pour assurer ces missions.

Une convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels confiées au Centre de Gestion de la Moselle avait ainsi été signée.

Pour rappel, elles peuvent consister notamment en :

- Un accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Un accompagnement pour une démarche de prévention des risques psychosociaux,
- Un diagnostic de conformité réglementaire des documents, affichages et formations,
- La mise à disposition d'un référent signalement des actes violents, sexistes et discriminants,
- L'organisation de réunions thématiques de sensibilisation et d'information des personnels.

Par exemple, un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels a ainsi été réalisé.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de la renouveler.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le renouvellement de ces missions et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à signer cette nouvelle convention.

24. 2025-CM 16.09-091 Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission depuis le 1^{er} janvier 2019.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 juillet 2023, a autorisé le Maire ou l'un de ses Adjoints à faire appel au Centre de Gestion Moselle pour assurer ces missions.

Une convention régissant les missions facultatives de la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de Gestion de la Moselle avait ainsi été signée.

Pour rappel, l'ACFI a notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de la renouveler.

Aussi, après avis favorable de la commission travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le renouvellement de cette mission et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à signer cette nouvelle convention.

25.2025-CM 16.09-092 Modification de l'IHTS

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 mars 2003, a instauré l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) ainsi que ses modalités.

Or, il a été omis de préciser la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires ouvrant droit aux IHTS.

Aussi, il convient de réviser cette délibération en la complétant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la liste ci-dessous des emplois dont les missions peuvent impliquer la réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires et donc seraient susceptibles de percevoir l'IHTS :

Filière	Grade	Service
Technique	Adjoint technique territorial	Services technique, mairie ou écoles
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Services technique, mairie ou écoles
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Services technique, mairie ou écoles
	Agent de maîtrise	Services technique, mairie ou écoles
	Agent de maîtrise Principal	Services technique, mairie ou écoles
	Technicien	Services technique, mairie ou écoles
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Services technique, mairie ou écoles
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Services technique, mairie ou écoles
Administrative	Adjoint administratif territorial	Services mairie ou médiathèque
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Services mairie ou médiathèque
	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Services mairie ou médiathèque
	Rédacteur	Services mairie ou médiathèque
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Services mairie ou médiathèque
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Services mairie ou médiathèque
Animation	Adjoint territorial d'animation	Service écoles
	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Service écoles

	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Service écoles
	Animateur	Service écoles
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Service écoles
	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Service écoles
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Services mairie ou médiathèque
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Services mairie ou médiathèque
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Services mairie ou médiathèque
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Services mairie ou médiathèque
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Services mairie ou médiathèque
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	Services mairie ou médiathèque
Police Municipale	Brigadier	Service police municipale
	Brigadier-chef principal	Service police municipale
	Chef de la police municipale	Service police municipale
	Chef de service de police municipale	Service police municipale
	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	Service police municipale
	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	Service police municipale

Il est précisé que la rémunération des heures supplémentaires ne sera pas automatique et que la récupération de ces heures sera privilégiée.

26.2025-CM 16.09-093 Création d'un poste d'apprentie au périscolaire

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

Suite au changement du prestataire de la restauration scolaire et aux contraintes techniques qui y sont liés, le recrutement d'une apprentie a été proposé. Mademoiselle Mélody FRANTZ a donc été recrutée à partir du lundi 15 septembre 2025 et ce, pour la durée de l'année scolaire.

Mélody FRANTZ sera présente sur l'intégralité de la période scolaire hors jours de stage et d'examen, ses périodes de cours étant réparties sur les mercredis.

Suite à l'avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la création d'un poste d'apprentie pour l'année scolaire 2025-2026,
- De valider le recrutement de Mélody FRANTZ,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

La séance est levée à 20H40.

